

because it was in their own interest to see that this strategic area did not become a hostile base in case of war. The United States had learned from experience that it inevitably became involved in European wars and that to fulfil its responsibilities it must use its great power by intervening for peace. This was the explanation for the desire of certain Governments that United States forces should be withdrawn and the problem could not really be solved until an understanding had been reached between the United States and the USSR. Like the Greek representative, the delegation of Ecuador declared its hope for and faith in a final solution of the Greek question which would bring peaceful and progressive life to the Greek people.

The meeting rose at 5.55 p.m.

HUNDRED AND EIGHTY-THIRD MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 5 November 1948, at 10.30 a.m.

Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia).

49. Continuation of the discussion on the threats to the political independence and territorial integrity of Greece

REPORTS OF THE UNITED NATIONS SPECIAL COMMISSION ON THE BALKANS (A/574, A/644, AND A/692).

Discussion on a point of order

Mr. BEBLER (Yugoslavia) wished to bring certain facts to the notice of the First Committee. The Government of Yugoslavia had had a film made on the Greek child refugees in Yugoslavia. It was therefore a documentary film relating to the question under discussion, and was really a memorandum in pictures.

The film had been given to the Secretariat to be shown in one of the rooms at the Palais de Chaillot. The time had been fixed for 10 a.m. on Friday 5 November, and all delegations had been invited. At the last moment, however, the Secretary-General had forbidden the showing of the film.

The Yugoslav delegation protested against that discriminatory measure. The attitude of the Secretariat was the more surprising because the rooms at the Palais de Chaillot were regularly put at the disposal of the various delegations who used them for Press conferences which were less objective manifestations of opinion than the showing of a documentary film.

That very regrettable incident might well lead to the belief that the Secretary-General was influenced by certain delegations. The Yugoslav delegation therefore requested the Secretary-General to reconsider his decision.

The CHAIRMAN declared the incident closed.

appel désespéré; le Gouvernement des États-Unis a agi ainsi dans un esprit de compréhension, et aussi parce qu'il est de son intérêt de veiller à ce que cette région stratégique ne devienne pas une base ennemie en cas de guerre. L'expérience a montré aux États-Unis qu'ils sont inévitablement entraînés dans les guerres européennes et que pour faire face à leurs responsabilités, ils doivent employer leur énorme puissance pour intervenir en faveur de la paix. C'est la raison pour laquelle certains Gouvernements désirent que les forces armées des États-Unis soient retirées; le problème ne peut être résolu tant qu'il n'y a pas d'accord entre les États-Unis et l'URSS. Tout comme le représentant de la Grèce, le représentant de l'Équateur espère que l'on trouvera à ce problème une solution définitive qui puisse apporter la paix et la prospérité au peuple grec.

La séance est levée à 17 h. 55.

CENT-QUATRE-VINGT-TROISIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 5 novembre 1948, à 10 h. 30.

Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie).

49. Suite de la discussion sur les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce

RAPPORTS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES BALKANS (A/574, A/644 ET A/692).

Discussion sur un point d'ordre.

M. BEBLER (Yougoslavie) désire porter certains faits à la connaissance de la Première Commission. Le Gouvernement de la Yougoslavie a fait tourner un film sur les enfants grecs réfugiés dans ce pays. Ce film a donc le caractère d'un document relatif à la question en cours de discussion et constitue un véritable memorandum filmé.

Ce film confié au Secrétaire général en vue d'une présentation dans une des salles du Palais de Chaillot, devait être projeté à 10 heures ce vendredi 5 novembre. Toutes les délégations avaient été conviées. Or, au dernier moment, le Secrétaire général a interdit la projection.

La délégation de la Yougoslavie proteste contre la mesure discriminatoire dont elle a été l'objet. Cette attitude du Secrétaire général est d'autant plus surprenante que les locaux du Palais de Chaillot sont couramment mis à la disposition des différentes délégations pour des conférences de presse qui constituent des manifestations moins objectives que la projection d'un film documentaire.

Le fait est si regrettable qu'il tendrait à faire croire que le Secrétaire général subit l'influence de certaines délégations. La délégation de la Yougoslavie demande donc que le Secrétaire général revienne sur cette décision.

Le PRÉSIDENT déclare l'incident clos.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) said that the facts which had just been stated were so serious that the First Committee should be provided with the necessary clarification.

The CHAIRMAN ruled that it was a matter which should be settled between the representative of Yugoslavia and the Secretary-General.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) emphasized that the First Committee, which was one of the most important organs of the United Nations, could not be content simply to have the question referred to the Secretary-General. The Yugoslav representative had made a statement concerning a gross breach of the principle of freedom of information: the First Committee should therefore request the Secretary-General to make a statement or submit observations in writing, or else should express the hope that the Secretary-General would take steps to see that the freedom of information was observed.

Some members of the First Committee had intended to see the film lent by the Yugoslav delegation in connexion with the present discussion. The First Committee was therefore directly interested in seeing that the ban was removed and a solution found to the question in keeping with the dignity of the General Assembly of the United Nations.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) recalled that the incident was not the first of its kind. On the day the First Committee had begun to examine the Greek question, the Secretariat had obtained possession of memoranda emanating from General Markos which had been distributed to the members of the First Committee.

Believing that there might have been a misunderstanding, the Polish delegation had not drawn conclusions from what was then only an isolated occurrence. But the two incidents taken together threw a disquieting light on their origin. He suggested that the Chairman of the First Committee should get in touch with the Secretary-General with a view to collecting all the necessary information for transmission to the First Committee.

Mr. McNEIL (United Kingdom) said he was prepared to sympathize with Mr. Bebler's anxiety and perhaps his indignation, but he did not know the facts. No document and no motion had been submitted to the First Committee. In the circumstances a discussion could hardly be opened in the dark. The Chairman of the First Committee could discuss the matter with the Secretary-General to decide whether a debate would be necessary. In any case no debate could usefully be begun without some provision on the agenda and some kind of documentation and pertinent proposals.

The CHAIRMAN suggested that it might be advisable to postpone to the next meeting, or perhaps to the meeting on the following morning,

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que les faits qui viennent d'être relatés sont si graves que la Première Commission doit recevoir les éclaircissements nécessaires.

Le PRÉSIDENT indique qu'il s'agit d'une question à régler entre le représentant de la Yougoslavie et le Secrétaire général.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que la Première Commission, qui est l'un des organes les plus importants de l'Organisation des Nations Unies, ne peut se contenter du renvoi pur et simple de la question au Secrétaire général. Le représentant de la Yougoslavie a fait une déclaration relative à une grossière violation du principe de la liberté de l'information. La première Commission doit donc demander au Secrétaire général de faire une déclaration ou de présenter des observations par écrit, ou bien exprimer l'espoir que le Secrétaire général fasse en sorte que la liberté de l'information soit respectée.

Un certain nombre de membres de la Première Commission comptaient assister à la projection du film présenté par la délégation de la Yougoslavie, en liaison avec la discussion en cours. La Première Commission est donc directement intéressée à ce que l'interdiction soit levée pour que la question reçoive une solution conforme à la dignité de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) rappelle que l'incident qui vient de se produire n'est pas le premier de son espèce. Le jour où la Première Commission abordait l'examen de la question grecque, le Secrétariat s'est emparé de mémorandums émanant du général Markos et qui avaient été distribués aux membres de la Première Commission.

Pensant qu'il pouvait s'agir d'un malentendu, la délégation de la Pologne s'était abstenue de tirer des conclusions de ce qui n'était alors qu'un fait isolé. Mais le rapprochement des deux incidents jette une lumière fâcheuse sur leur origine. M. Katz-Suchy suggère que le Président de la Première Commission prenne contact avec le Secrétaire général afin de recueillir, aux fins de transmission à la Première Commission, tous les éléments d'information nécessaires.

M. McNEIL (Royaume-Uni) déclare qu'il serait prêt à partager l'inquiétude et peut-être l'indignation de M. Bebler, mais que les données du problème font défaut. En effet, aucun document n'a été soumis à la Première Commission, aucune motion n'a été présentée. Il ne convient donc pas, dans ces circonstances, de s'engager dans un débat à l'aveuglette. Le Président de la Première Commission pourrait s'entretenir avec le Secrétaire général afin d'établir l'éventuelle nécessité d'un débat. Mais de toute manière, celui-ci ne pourrait utilement s'ouvrir que lorsque l'ordre du jour l'aurait préalablement annoncé, avec indication des documents et propositions qui s'y rapportent.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il pourrait être opportun de remettre à la prochaine séance, ou peut-être à celle du lendemain matin, la discussion

the discussion on the Yugoslav representative's statement so as to enable the Secretary-General to provide the appropriate explanations.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics), while approving in principle the procedure suggested by the Chairman of the First Committee, declared that the delay proposed appeared to him unjustified. The matter might be speedily disposed of if the incident described had actually taken place, and still more speedily if it had not.

All those who advocated freedom of information were bound to feel real anxiety. What, indeed, was more objective than a film? They were at a loss to find the reasons why the film was banned, because the Secretary-General could not possibly be against the freedom of information.

Whatever indignation might be felt at the statement of the facts that had been reported, it must be hoped that it was only a misunderstanding which would be speedily cleared up. Perhaps the Assistant Secretary-General in charge of Security Council Affairs, who was present, might inform the First Committee before the end of the meeting. That would prevent unnecessary delay.

Mr. SOBOLEV (Assistant Secretary-General in charge of Security Council Affairs) said that he would certainly obtain the necessary information in the course of the day. A statement could therefore be made that day by the Secretary-General or his representative.

Continuation of the general discussion

Mr. DULLES (United States of America) referred to the diversion which the Soviet Union had tried to create by charging the United States with wishing to establish a military base in Greece in pursuance of a plan for world mastery. The United States delegation declared emphatically that that was a false and malicious interpretation of the facts. Facts spoke more clearly than any denial, however clear it might be. Within the past thirty years the United States had twice been one of the principal victors in world wars with a vast military power extending far beyond its borders, but it had not attempted to expand its territory. On the contrary, the national domain had actually contracted. After the First World War the United States had desired neither territory nor reparations, but had been satisfied to have helped to save the free institutions of Europe. Again, of the three million men, 17,000 aircraft, 14,000 tanks, and 5,000 vessels which made up the American forces in Europe at the end of the Second World War, there remained today in Europe perhaps 3 per cent. In Greece itself, there were only some 500 men, and none of those were combat soldiers.

The withdrawal of United States forces had been all the more remarkable because it had not been accompanied by the organization of

sur la déclaration faite par le représentant de la Yougoslavie afin que le Secrétaire général puisse fournir ses explications.

M. VICHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) tout en approuvant en principe la procédure suggérée par le Président de la Première Commission, déclare que les délais envisagés lui paraissent injustifiés. L'incident est susceptible d'une solution rapide s'il a effectivement eu lieu; et d'une solution plus rapide encore s'il n'a pas eu lieu.

Tous ceux qui sont en faveur de la liberté de l'information ne peuvent manquer d'éprouver une réelle anxiété. Qu'y a-t-il en effet de plus objectif que l'image filmée? On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu présider à la décision d'interdiction, car on ne peut soupçonner le Secrétaire général d'être un ennemi de la liberté de l'information.

Quelle indignation que l'on puisse ressentir à l'énoncé des faits qui ont été rapportés, il faut donc souhaiter qu'il ne s'agisse que d'un malentendu susceptible d'une solution rapide. Or, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du Conseil de sécurité, est présent et pourrait sans doute fournir certaines informations à la Première Commission au plus tard à la fin de la présente séance. Ainsi éviterait-on des délais injustifiés.

M. SOBOLEV (Secrétaire général adjoint, chargé du Département des affaires du Conseil de sécurité) déclare qu'il sera certainement en possession des éléments d'information nécessaires dans le courant de la journée. Une déclaration pourra donc être faite ce jour même par le Secrétaire général ou par son représentant.

Reprise de la discussion générale.

M. DULLES (États-Unis d'Amérique) se réfère à la diversion que l'URSS a tenté d'opérer en accusant les États-Unis de vouloir établir une base militaire en Grèce dans le cadre d'un plan de domination mondiale. La délégation des États-Unis proclame catégoriquement qu'il s'agit là d'une interprétation fausse et malicieuse des faits. Or, ceux-ci parlent plus haut encore que tout démenti, aussi net qu'il puisse être. En effet, les États-Unis qui, au cours des dernières trente années, se sont trouvés deux fois au premier rang des vainqueurs d'un conflit mondial, avec une vaste puissance militaire débordant largement les limites de leur territoire, n'ont pas essayé d'agrandir leur territoire. Au contraire, les frontières nationales des États-Unis n'ont fait que se contracter. D'une part, après la première guerre mondiale, les États-Unis n'ont voulu ni territoire ni réparations, contents d'avoir sauvé les libertés de l'Europe. D'autre part, des trois millions d'hommes, des 17.000 avions, 14.000 tanks et 5.000 vaisseaux que comptaient les forces américaines en Europe, à l'issue de la deuxième guerre mondiale, il ne reste plus aujourd'hui en Europe que 3 pour 100 peut-être. En Grèce même, il n'y a que 500 hommes et, parmi eux, aucun combattant.

Il s'est agi d'une évacuation d'autant plus remarquable qu'elle ne s'est pas accompagnée de la constitution d'une cinquième colonne chargée

a fifth column to impose the will of the United States after the departure of its armed forces. The action taken by the United States categorically disposed of the charge of alleged American aims at world domination. It was true that disarmament in the United States had been checked, but that was due to the fact that the victory over Germany and Japan had not put an end to the fears of the free peoples. Those fears were caused partly by the present impotence of the international Organisation, due to the crippling effects of the abuse of the veto in the Security Council, which, moreover, lacked military power. Another cause of those fears was to be found in the tortuous means which were used to frighten free countries.

Until that situation had been remedied, the United States would continue to remain strong ; it had no apology to make for being strong, because its strength was not to be used for selfish interests, but in the interests of freedom and of all who renounced violence and terrorism and adhered to the principles proclaimed in the Atlantic Charter. No doubt that strength of the United States was displeasing to some. But who could say he feared it ?

Albania, Bulgaria and Yugoslavia had expressed their dissatisfaction with the military assistance sent by the United States to Greece. But they had a very simple means of putting an end to that assistance : they had only to comply with the solemn recommendations of the General Assembly and stop encouraging and giving shelter, aid and comfort to the Greek partisans and Communist rebels ; finally, they had only to re-establish good-neighbourly relations with the Greek Government. For their part, after eight years of violence, the Greek people desired only to devote themselves to the tasks of reconstruction. Any Greek government which based its policy, in respect of military expenditure, on considerations other than those of independence, territorial integrity and internal security, would forfeit for the country the support and sympathy it now enjoyed.

Turning to the four-Power draft resolution (A/C.1/352), Mr. Dulles said that attempts had been made to discredit its conclusion concerning the assistance given to the Greek partisans and rebels by Greece's northern neighbours. But the unanimity shown in the Special Committee on the Balkans over its findings should cut short any argument, particularly as both the General Assembly and the First Committee had too large a membership and were too busy to act as a court of justice and weigh all the evidence.

Throughout a whole year the Special Committee had undertaken factual observations and had questioned hundreds of witnesses. It was better qualified than any other body to evaluate the nature and reliability of the evidence it had heard. It was particularly inadmissible to speak contemptuously of the report of the Special Committee, which was a competent, hard-working and conscientious organ, whose members had endured much personal risk and hardship in order that the Assembly should acquire a knowledge of the facts through an agency of its own choosing.

de faire respecter la volonté des États-Unis après le départ de ses forces armées. Les mesures prises par les États-Unis démentent formellement l'accusation relative à de soi-disant aspirations américaines à la domination mondiale. Sans doute, le désarmement américain a-t-il été suspendu, mais cela est dû au fait que la victoire sur l'Allemagne et le Japon n'a pas mis fin au sentiment de crainte éprouvée par les peuples libres. Cette crainte provient en partie de l'impuissance actuelle de l'Organisation internationale, en raison de la paralysie dont l'exercice abusif du droit de veto a frappé le Conseil de sécurité qui, d'autre part, ne dispose pas de forces militaires. Une autre cause de ce sentiment de crainte peut être trouvée dans les moyens tortueux dont on se sert pour effrayer les pays libres.

Tant qu'il n'aura pas été porté remède à cette situation, les États-Unis ne renonceront pas à rester forts et ils n'ont pas à s'excuser d'être puissants, car leur puissance n'est pas au service d'intérêts égoïstes mais des forces de la liberté et de quiconque renonce aux méthodes de violence et de terreur, et se conforme aux principes énoncés notamment dans la Charte de l'Atlantique. Sans doute, cette puissance des États-Unis déplait-elle à certains. Mais qui pourrait dire qu'il en a peur ?

L'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie ont exprimé leur mécontentement de l'aide militaire apportée par les États-Unis à la Grèce. Mais elles ont un moyen bien simple pour mettre fin à cette aide : ils n'ont qu'à se conformer aux recommandations solennelles de l'Assemblée générale et à cesser d'encourager, d'abriter, d'aider et de reconforter les partisans grecs et les rebelles communistes ; elles n'ont enfin qu'à rétablir des relations de bon voisinage avec le Gouvernement grec. De son côté, le peuple grec, après huit années de violence, n'aspire qu'à se consacrer aux tâches de la reconstruction. Un Gouvernement grec, dont la politique en matière de budget militaire s'inspirerait de considérations autres que l'indépendance et l'intégrité territoriale d'une part, et l'ordre intérieur d'autre part, aliénerait au pays l'appui et les sympathies dont il bénéficie actuellement.

En ce qui concerne le projet de résolution des quatre Puissances (A/C.1/352), on s'est évertué à ruiner ses conclusions relatives à l'aide apportée aux partisans et aux rebelles grecs par les voisins du nord. Mais l'unanimité qui s'est manifestée au sein de la Commission spéciale pour les Balkans sur ses conclusions de fait ne devrait-elle pas couper court à toute discussion, d'autant que ni l'Assemblée générale, ni la Première Commission, trop nombreuses et trop occupées, ne peuvent jouer le rôle d'un tribunal et peser tous les témoignages ?

La Commission spéciale, au cours d'un an d'efforts, s'est livrée à des observations proprement dites et a interrogé des centaines de témoins. Elle est mieux qualifiée que quiconque pour apprécier la qualité et le bien-fondé des témoignages qu'elle a entendus. Il est particulièrement inadmissible d'user de termes méprisants à l'égard du rapport de la Commission spéciale, qui est un organisme compétent, laborieux et consciencieux dont les membres ont couru bien des dangers, subi bien des épreuves afin que l'Assemblée ait connaissance des faits par l'entremise d'un organe de son choix.

In view of the paragraph in the Special Committee's report (A/574) concerning the assistance provided by Albania, Bulgaria and Yugoslavia to the Greek partisans, it only remained for the Committee to decide upon the action required. Everyone regretted that there was no quick remedy for the situation, but the prolongation of the powers of the Special Committee appeared to be the only possible course, and was, moreover, in accordance with the recommendations of the Special Committee itself.

If the northern neighbours of Greece were willing to co-operate with the Assembly and with the Special Committee, a more constructive task might be given to the latter. But, in spite of moving appeals, those countries persisted in their attitude of non-co-operation. As that attitude might change, however, the four Powers were willing to include in their draft resolution an additional provision authorizing the Special Committee to have recourse to the good offices of one or more persons, who would attempt to promote the co-operation of Albania, Bulgaria and Yugoslavia with Greece. Thus some possibilities of reconciliation would have been created, in accordance with the views expressed by the representatives of Pakistan and Brazil, and with the spirit of the Australian draft resolution (A/C.1/362).

The Assembly, however, would have to rely especially upon its power to establish the facts, and in this way to influence public opinion and the policies of the various countries. As it was, if the United States was able to assist Greece to the extent it did at present, that was partly due to the fact that the Special Committee's work had helped to enlighten American public opinion. Even the efforts of certain delegations to discredit the findings of the Special Committee only emphasized the importance of that means which the General Assembly had of exposing all threats to peace.

The United States delegation considered that the four-Power draft resolution, which might have to be modified to take into account such constructive efforts as those of the Australian delegation, was the wisest course to adopt. That draft resolution was based mainly upon the reports of the Special Committee, which had emerged unscathed from the violent attacks made on them. The United States adhered, for its own part, to the course recommended by the Special Committee and proposed to indicate its position later regarding the various amendments which had been proposed.

Mr. BELT (Cuba) noted the length and sterile nature of the debate. Moreover monstrous accusations had been made; two great Powers, for example, had been accused of intervention in the internal affairs of Greece by the representative of a third great Power, which had itself intervened in the internal affairs of its neighbour.

However, the essential task was to find a conciliatory solution of the delicate problem of Greece. As a prominent statesman had recently said, the world resembled a nervous patient, whose com-

En présence du paragraphe du rapport de la Commission spéciale, relatif à l'aide apportée aux partisans grecs par l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie (A/574), il ne reste plus qu'à décider de l'action appropriée. Que l'on ne puisse apporter un prompt remède à la situation, c'est ce que tout le monde déplore, mais la prorogation des pouvoirs de la Commission spéciale constitue le seul parti possible et elle est d'ailleurs conforme aux recommandations de la Commission spéciale elle-même.

Si les voisins septentrionaux de la Grèce consentaient à coopérer avec l'Assemblée et avec la Commission spéciale, celle-ci pourrait se voir attribuer une tâche plus constructive. Mais, malgré d'émouvants appels, ces pays persistent dans leur attitude de non-coopération. En vue toutefois d'une modification éventuelle de cette attitude, les quatre Puissances acceptent d'insérer dans leur projet de résolution une disposition supplémentaire permettant à la Commission spéciale de recourir aux bons offices d'une ou plusieurs personnalités qui chercheraient éventuellement à faciliter la coopération de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie avec la Grèce. Ainsi, se trouveraient offertes certaines possibilités de réconciliation conformes aux vues exprimées notamment par les représentants du Pakistan et du Brésil et à l'esprit du projet de résolution de l'Australie (A/C.1/362).

Toutefois, l'Assemblée devra surtout compter sur son pouvoir d'établir les faits et d'agir ainsi sur l'opinion publique et sur la politique des différents pays. Déjà, si les États-Unis peuvent aider la Grèce dans la mesure où ils le font actuellement, cela est dû en partie au fait que les efforts de la Commission spéciale ont contribué à éclairer l'opinion américaine. Et les efforts mêmes accomplis par certaines délégations en vue d'ébranler les conclusions de la Commission spéciale ne font que souligner l'importance de cette faculté qu'a l'Assemblée générale de dénoncer toutes les menaces à la paix.

La délégation des États-Unis considère que le projet de résolution des quatre Puissances, auquel pourraient être apportées certaines modifications destinées à tenir compte par exemple des efforts constructifs de la délégation de l'Australie, constitue le parti le plus sage. Ce projet de résolution repose pour l'essentiel sur les rapports de la Commission spéciale qui sont sortis indemnes des violentes attaques dont ils ont été l'objet. La délégation des États-Unis s'en tient, en ce qui la concerne, à la ligne de conduite recommandée par la Commission spéciale et elle précisera ultérieurement sa position à l'égard des différents amendements qui ont été présentés.

M. BELT (Cuba) souligne la longueur et la stérilité des débats. De plus, des accusations monstrueuses ont été formulées; deux grandes Puissances ont été accusées d'intervention dans les affaires intérieures de la Grèce par le représentant d'une autre grande Puissance qui, elle-même, est intervenue dans les affaires intérieures de ses voisins.

L'essentiel, toutefois, c'est de trouver une solution de conciliation au problème délicat de la Grèce. Car, ainsi qu'un éminent homme d'État le disait récemment, le monde est semblable à un

plaint, namely the cold war, might drive him to suicide.

The recommendations of the General Assembly did not even carry any moral authority. Had not a mediator sent off to supervise the execution of a decision by the General Assembly been murdered by a group of terrorists ?

Two draft resolutions were at present before the First Committee. The delegation of Cuba would no doubt vote for the draft resolution put forward by the four great Powers. But, if that resolution were adopted, the General Assembly would find itself almost in the same position as a year before. The Special Committee had undoubtedly accomplished a magnificent task within the scope of its terms of reference. But, in adopting the draft resolution of the four Powers, in connexion with which the United States representative had announced his willingness to accept amendments and suggestions, particular attention should be paid to the suggestion made by the representative of Ecuador, subsequently taken up by the representative of Australia in the form of a proposal. In view of the restricted scope of the General Assembly's recommendations, its aim should be rather to become a centre of conciliation for parties involved in an international dispute.

Mr. McNEIL (United Kingdom) observed that a number of delegations had indulged in violent language, not on the present occasion against Mr. Markos, but against members of the First Committee, including a distinguished soldier, prominent diplomats and loyal servants of the United Nations, who had been described as lackeys and instruments of certain Powers. Attempts had been made to confuse the debate. Thus, in the criticisms levelled by some delegations against the members of the Special Committee, the Australian delegation had been placed on a pedestal. While Australia might frequently be regarded in that light, Mr. Vyshinsky was well aware that the Australian was not the only delegation to question the evidence in the present case ; Australia, like France and the United Kingdom, had upheld the principle that the evidence should only be considered when clearly established. Furthermore, it must be emphasized that the weakness of certain witnesses was known to Mr. Vyshinsky only through the information provided by the Special Committee itself, to whose honesty and impartiality he had paid an implicit and unwitting tribute. Like an honest witness, the Special Committee had been careful to point out the obstacles encountered in the execution of its task.

Nor was it only the Special Committee which Mr. Vyshinsky attempted to discredit, but Mr. McNeil himself. In the case of Protocol M, to which Mr. Vyshinsky had referred, it was absolutely untrue to say that he, Mr. McNeil, had first stated without any reservations that it was authentic, only to admit later that it was a complete forgery. He had in fact stated at the outset in the House of Commons that, on the basis of the information which the Foreign Office then

malade des nerfs que son état de santé, en l'occurrence la guerre froide, pourrait bien amener au suicide.

Les recommandations de l'Assemblée générale n'ont même pas de force morale. N'a-t-on pas vu un médiateur envoyé pour présider à la mise en œuvre d'une décision de l'Assemblée générale assassiné par un groupe de terroristes ?

La Première Commission se trouve en présence de deux projets de résolution. La délégation de Cuba votera sans doute pour le projet de résolution des quatre Puissances. Mais si cette résolution est adoptée, l'Assemblée générale se trouvera presque ramenée à la situation de l'an dernier. Sans doute la Commission spéciale a-t-elle accompli une tâche magnifique dans le cadre des instructions qui lui avaient été données. Mais, en adoptant le projet de résolution des quatre Puissances, au sujet duquel le représentant des États-Unis a déclaré qu'il accepterait certains amendements ou certaines suggestions, il conviendrait de prendre en considération toute particulière la suggestion faite par la délégation de l'Équateur et reprise sous la forme d'une proposition par le représentant de l'Australie. Eu égard à la portée limitée des recommandations de l'Assemblée générale, celle-ci doit plutôt s'attacher à devenir un centre de conciliation pour les parties à un différend international.

M. McNEIL (Royaume-Uni) constate que certaines délégations se sont livrées à des violences de langage non plus cette fois contre M. Markos, mais contre des membres de la Première Commission parmi lesquels, un valeureux soldat, des diplomates distingués, et de fidèles serviteurs de l'Organisation, que l'on a qualifiés de laquais et d'instruments de certaines Puissances. D'une manière générale, l'on s'est efforcé d'introduire la confusion dans les débats. C'est ainsi que dans le jugement que certaines délégations ont porté sur les membres de la Commission spéciale, on a placé la délégation de l'Australie sur un piédestal. Sans doute ce jugement est-il fréquemment justifié ; mais en l'occurrence M. Vyshinsky n'ignore pas que l'Australie n'a pas été la seule délégation à mettre en doute certains témoignages : l'Australie, comme la France et le Royaume-Uni, a posé en principe que les témoignages ne seraient pris en considération que lorsqu'ils étaient clairement établis. D'ailleurs, il faut souligner que les faiblesses de certains témoins ne sont connues de M. Vyshinsky que par les indications fournies à cet égard par la Commission spéciale elle-même, à l'honnêteté et à l'impartialité de laquelle M. Vyshinsky rend ainsi un hommage implicite et bien involontaire. De fait, la Commission spéciale, en témoin fidèle, a tenu à indiquer les obstacles auxquels elle s'est heurtée dans l'accomplissement de sa tâche.

Ce n'est pas seulement la Commission spéciale que M. Vyshinsky s'est efforcé de déconsidérer mais aussi M. McNeil lui-même. Mais, dans le cas du Protocole auquel M. Vyshinsky a fait allusion, il est absolument inexact de dire que M. McNeil n'a tout d'abord affirmé sans réserve qu'il était authentique que pour reconnaître ensuite qu'il s'agissait d'un faux total. En réalité, M. McNeil avait déclaré tout d'abord à la Chambre des Communes que, sur la base des renseignements

possessed, there were no concrete reasons to believe that the document was not authentic. But he had gone on to say that it had been decided to make the most exhaustive investigations, which eventually led to the discovery that the author of the document was a German national, not employed by the Government of the United Kingdom. He had added that the statements made by that individual were by no means convincing and that the question of the authenticity of the document remained in doubt.

Whether the document was authentic or not, its prophetic value was undeniable and events not only in Germany but in other countries of Western Europe had coincided most closely with what the document had predicted. Mr. McNeil went on to deal with a reference made by Mr. Vyshinsky, in his second speech on the Greek question in the First Committee (176th meeting), to a statement by Mr. McNeil on the United Kingdom's strategic interests in Greece. What Mr. McNeil had in fact said was : " It is said that my Government has a strategic interest in this country. That may be so ".

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) said that it was " certainly " so.

Mr. McNEIL (United Kingdom) asserted he had said " That may be so. It certainly is true that my Government hopes to have in this country of Greece, a friendly Government, as we hope indeed to have friendly Governments in all countries. " The purpose of his statement at that time had been to show that it mattered little whether or not the Government of the United Kingdom had strategic interests in Greece. What mattered was that the United Kingdom, like other countries following a similar policy in Greece, had proved that it gave primary consideration not to its own interests, but to those of Greece and of the Greek people. The Government of the United Kingdom had accordingly attempted to ensure that fair elections were held in Greece in March 1946, whereas the Government of the USSR had declined to take any part in their supervision.

Mr. Vyshinsky had also alleged that he, Mr. McNeil, had kept in his own pocket a document dealing with directives issued by General Markos. It was actually an official document, the number of which could be easily ascertained.

Direct observation had established beyond all doubt that certain actions had been directed against Greece from outside. Even if 70 per cent of the 700 interrogations of witnesses and 90 reports of the Special Committee were set aside, the substantial charges were proved. The observers of the Special Committee had actually seen for themselves guerrillas crossing the frontiers between Greece and Albania on ten different occasions ; on thirteen occasions they had observed firing into Greece from the Albanian frontier ; on three occasions guerrillas had been observed crossing the Greek-Yugoslav border, and shots had been fired from Yugoslavia in the direction

alors à la disposition du Foreign Office, il n'y avait pas de raisons positives pour penser que le document ne fût pas authentique. Toutefois M. McNeil avait ajouté que la décision avait été prise de se livrer à l'enquête la plus complète. Cette enquête aboutit finalement à la découverte du fait que l'auteur de ce document était une personne de nationalité allemande, qui n'était pas au service du Gouvernement britannique. M. McNeil avait encore ajouté que les déclarations de cette personne n'étaient nullement convaincantes et que la question de l'authenticité du document restait en doute.

Quoi qu'il en soit de l'authenticité du document, sa valeur prophétique demeure indéniable, tant le déroulement des événements dans différents pays européens a coïncidé avec ses prédictions. Le représentant de la Grande-Bretagne se réfère ensuite à l'allusion faite par M. Vyshinsky, dans sa deuxième intervention à la Première Commission sur la question grecque (176^e séance) à une déclaration de M. McNeil relative aux intérêts stratégiques du Royaume-Uni en Grèce. En fait, voici ce qu'a dit M. McNeil : « L'on dit que mon Gouvernement a un intérêt stratégique dans ce pays. Peut-être en est-il ainsi. »

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'il en est « certainement » ainsi.

M. McNEIL (Royaume-Uni) affirme avoir dit : « Peut-être en est-il ainsi. » Mais ce qui est certain c'est que mon Gouvernement espère que la Grèce, comme d'ailleurs tous les pays, aura un Gouvernement animé de sentiments amicaux à son égard. » Le but même de l'intervention de M. McNeil à ce moment-là était de montrer que peu importait de savoir si le Royaume-Uni avait ou non des intérêts stratégiques en Grèce ; ce qui importait, c'était que le Royaume-Uni, parmi d'autres pays qui se sont associés à une même politique en Grèce, avait prouvé qu'il plaçait au premier plan non ses propres intérêts mais les intérêts de la Grèce et ceux du peuple grec. C'est ainsi que le Gouvernement du Royaume-Uni s'est efforcé de faire en sorte que des élections sincères aient lieu en Grèce en mars 1946, alors que le Gouvernement de l'URSS a refusé de participer au contrôle de ces élections.

M. McNeil rappelle que M. Vyshinsky lui a aussi reproché d'avoir gardé dans sa poche le document relatif à certaines instructions données par M. Markos. Il indique qu'en réalité, il s'agit d'un document officiel dont la cote peut être facilement retrouvée.

M. McNeil constate que des observations directes ont établi indubitablement que certaines actions ont été dirigées de l'extérieur contre la Grèce. A supposer même que l'on rejette 70 pour 100 des 700 interrogatoires de témoins et des 90 rapports de la Commission spéciale, les observateurs de la Commission spéciale ont pu constater *de visu* à dix reprises que des partisans ont traversé la frontière, venant d'Albanie ; à treize reprises, que des tirs ont été effectués d'Albanie contre la Grèce ; à trois reprises, que la frontière yougoslave a été franchie par les partisans et que des coups de feu ont été tirés de Yougoslavie vers le territoire grec. Une fois, les

of Greece. On one occasion observers had been under fire from a Yugoslav frontier post. On the Bulgarian frontier observers had noted three instances of guerrillas crossing the Greek-Bulgarian frontier, while two observers had been wounded by shell fire from Bulgaria. Those observations did not relate to isolated incidents but to a series of incidents witnessed up to the middle of October, which proved direct intervention against Greece on the part of Albania, Bulgaria and Yugoslavia. No useful purpose would be served by pretending that the Governments of those States were not aware of the facts, since under international law, a Government was responsible for what took place within its borders and particularly for what took place on its borders. None of the arguments used by Mr. Vyshinsky had refuted the above-mentioned facts which had been established by direct observation.

Furthermore, the non-co-operation of Greece's northern neighbours, and the non-co-operation of General Markos with the Special Committee, in respect of the observation groups, provided indirect corroboration of such aid, since, if those three States and the guerrillas had had nothing to hide, they would not have refused to co-operate.

Moreover, none of the delegations supporting the USSR delegation had said or even implied that if intervention were proved, it would deplore it. Nor had they said that they disapproved of the principle of intervention. That was not surprising, since non-intervention would be contrary to their general policy. There was no need to be a great prophet to forecast that neither Yugoslavia, Czechoslovakia, Poland, the Byelorussian SSR, the Ukrainian SSR, Bulgaria nor Albania would ever admit their disapproval of the above-mentioned border incidents, if proved, since those incidents were in fact instruments of the foreign policy of certain States, which had an interest in undermining the economic independence of Greece and in overthrowing the present Greek Government.

As Mr. Dulles had observed, the difficulty confronting the Special Committee had not been so much to find proof of intervention by Greece's three northern neighbours, but to bring those activities to an end, with the unfortunate consequences they involved for Greece.

There were three points to be borne in mind : (1) if the First Committee considered that intervention in Greece's internal affairs had been established, it had an obligation to give at least moral support to Greece ; (2) if there was any hope of reconciliation, some means must be found of realizing that hope. While the United Kingdom delegation had not yet studied the Australian draft resolution (A/C.1/362), it fully understood its purpose, but it was of the opinion that the resolution should be considered after the joint four-Power draft resolution. As regards the New Zealand draft resolution, which proposed the setting up of two distinct bodies, one an observing body and the other a committee of good offices, the United Kingdom delegation considered such a proposal undesirable, since the members of the Special Committee should be men of sufficiently high calibre to ensure the Committee

observateurs ont été sous le feu d'un poste frontière yougoslave ; à la frontière bulgare, les observateurs ont remarqué trois fois que les partisans franchissaient la frontière et deux observateurs ont été blessés par des éclats d'obus tirés de Bulgarie. Ces observations n'ont pas trait à des incidents isolés, mais portent sur une série d'incidents observés jusqu'à la mi-octobre. Ils sont donc la preuve d'une intervention directe contre la Grèce de la part de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie. Il ne sert à rien de prétendre que les Gouvernements de ces États ne sont pas au courant des faits, car il va sans dire que, en droit international, un Gouvernement doit répondre de ce qui se passe sur son territoire et particulièrement à ses frontières. Aucun des arguments utilisés par M. Vychinsky n'a réfuté ces faits d'observation directe.

De plus, la non-coopération des trois États septentrionaux de la Grèce et du général Markos avec la Commission spéciale, en ce qui concerne les groupes d'observations, constitue une preuve indirecte de cette aide car, si ces trois États et les partisans n'avaient rien à cacher, ils n'auraient pas refusé leur coopération.

En outre, aucune des délégations qui appuient la délégation de l'URSS n'a déclaré ou laissé entendre que, si un acte d'intervention était établi, elle le déplorerait. Elles n'ont pas non plus déclaré qu'elles désapprouveraient le principe même de l'intervention. Cela n'est pas étonnant car la non-intervention serait contraire à leur politique. Il ne faut pas être grand prophète pour affirmer que ni la Yougoslavie, ni la Tchécoslovaquie, ni la Pologne, ni la RSS de Biélorussie, ni la RSS d'Ukraine, ni la Bulgarie, ni l'Albanie, ne diront jamais qu'elles n'approuvent pas ces incidents de frontière, à les supposer établis, car ces incidents constituent en réalité les instruments de la politique étrangère de certains pays dont l'intérêt est de miner l'indépendance économique de la Grèce et de renverser le Gouvernement grec actuel.

Comme l'a fait remarquer M. Dulles, la difficulté qu'a rencontrée la Commission spéciale n'a pas consisté à trouver des preuves de l'intervention des trois voisins septentrionaux de la Grèce ; elle est de mettre fin à ces activités regrettables pour la Grèce.

Il y a trois facteurs à ne pas perdre de vue : 1) si la Première Commission considère que la preuve de l'intervention dans les affaires intérieures de la Grèce est faite, elle a l'obligation d'apporter, pour le moins, son appui moral à la Grèce ; 2) s'il reste un espoir de conciliation, il faut que l'on trouve un moyen de donner corps à cet espoir. A ce sujet, la délégation britannique, tout en n'ayant pas encore étudié le projet de résolution de l'Australie (A/C.1/362), en comprend les raisons, mais est d'avis que cette résolution devrait être examinée après le projet de résolution commun des quatre Puissances. Quant au projet de résolution de la Nouvelle-Zélande, suggérant la création de deux organes distincts — un corps d'observateurs et un comité de bons offices — la délégation du Royaume-Uni estime que cette proposition n'est pas souhaitable car les membres de la Commission spéciale devraient être des

sufficient prestige to engage in diplomatic negotiations whenever the need arose. The United Kingdom delegation did not share the doubts expressed by other delegations about the dual functions of the Special Committee for the Balkans, since it was by basing itself on its own observations that the Committee was best able to fulfil its mission of conciliation. Those two functions were complementary. It should be noted, however, that there was no hope of the differences between Greece and her northern neighbours being settled, so long as Albania, Bulgaria and Yugoslavia declined to co-operate with the Committee; (3) if the Commission were to be continued, it should be made to have a deterrent effect upon Greece's northern neighbours. In that regard, the United Kingdom delegation was persuaded that, however unfavourable the situation in Greece, it would have been much worse if the observer groups had not been there. It was for that reason, as the Australian representative had pointed out, that the headquarters of the Commission should not be confined to a too-limited area, as had been the case the previous year.

It was inconceivable that the representatives of Yugoslavia, the USSR and other countries should be completely unaffected by the expression of world opinion voiced in the First Committee, an opinion which was almost unqualified in its hostility to their attitude towards Greece. If, even at that moment, the three Governments of the countries on Greece's northern frontiers were to display the least desire to re-establish normal diplomatic relations with that country, the Committee would consider such action as a great service to the Greek people and to the cause of peace. That was why the United Kingdom delegation believed that the Australian draft resolution should not be put aside. Whatever the attitude of the various States towards the present Greek Government, a vote should be taken taking note that the facts reported by the Special Committee had been established, and sympathy for Greece should be expressed in the hope that normal relations would be restored in that part of Europe.

Colonel HODGSON (Australia) stated that, because of the nature of the subject matter of the two proposals submitted by his delegation, he would first give the reasons for submitting the second draft resolution (A/C.1/362), and reserve the right to revert to the first draft resolution (A/C.1/361).

Recalling the preamble to the Mexican resolution (A/662) calling upon the great Powers to compose their differences, Colonel Hodgson considered that the principles set out in the first two paragraphs of that resolution should be applied at the present stage of the discussion on the Greek question.

He also referred to a recent address by Mr. Evatt to the Carnegie Endowment for International Peace, and said that the middle and smaller Powers could play an active part in favour of mediation and conciliation, as had been shown by the discussions in the First Committee in

personnalités d'une telle réputation qu'ils confèrent à la Commission assez de prestige pour lui permettre d'entrer éventuellement dans des négociations diplomatiques. La délégation du Royaume-Uni ne partage pas les doutes exprimés par d'autres délégations sur la dualité des fonctions de la Commission spéciale pour les Balkans, car c'est en se fondant sur ses propres observations que la Commission est le mieux à même de remplir sa mission de conciliation. Ces deux missions sont complémentaires. Il faut noter cependant, qu'aucun espoir de résoudre les différends entre la Grèce et ses voisins septentrionaux n'est permis tant que l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie se refuseront à coopérer avec la Commission; 3) si la Commission continue ses travaux, il faut faire en sorte qu'elle exerce à l'égard des voisins septentrionaux de la Grèce un effet préventif. La délégation du Royaume-Uni est persuadée à ce sujet que, quoique la situation en Grèce ne soit pas brillante, elle eût été bien pire sans la présence d'observateurs. C'est pourquoi, comme l'a fait remarquer le représentant de l'Australie, il ne faudrait pas, comme cela a été le cas l'an passé, que la Commission soit obligée de maintenir son quartier général dans une zone étroitement limitée.

Il est inconcevable que les représentants de la Yougoslavie, de l'URSS et d'autres pays ne soient nullement touchés par l'opinion publique mondiale qui s'exprime au sein de la Première Commission, opinion qui, presque sans réserve, est hostile à leur attitude à l'égard de la Grèce. Si les trois Gouvernements des voisins septentrionaux de la Grèce manifestaient même à ce moment le moindre désir de reprendre des relations diplomatiques normales avec la Grèce, la Commission considérerait que cet acte constitue un grand service à la cause de la Grèce et de la paix. C'est pourquoi la délégation du Royaume-Uni croit qu'il ne faudrait pas repousser le projet de résolution de l'Australie. Toutefois, quels que soient les sentiments que l'on puisse éprouver à l'égard du Gouvernement grec actuel, il faudrait, constater par un vote que les faits d'intervention rapportés par la Commission spéciale sont établis, et formuler une motion de sympathie à l'égard de la Grèce dans l'espoir que des relations normales seront rétablies dans cette région de l'Europe.

Le colonel HODGSON (Australie) déclare que, étant donné le contenu des deux propositions présentées par sa délégation, il exposera d'abord les raisons pour lesquelles elle a présenté le second projet de résolution (A/C.1/362), se réservant le droit de revenir sur le premier projet (A/C.1/361).

Rappelant le préambule de la résolution mexicaine (A/662) invitant les grandes Puissances à résoudre leurs différends, le colonel Hodgson estime que les principes énoncés aux deux premiers paragraphes de cette résolution devraient être appliqués à ce stade de la discussion sur la question grecque.

Rappelant également une allocution récente de M. Evatt à la Fondation Carnegie pour la paix, il fait remarquer que les petites et moyennes Puissances peuvent jouer un rôle actif en faveur de la médiation et de la conciliation, ainsi que les débats de la Première Commission l'ont

connexion with the first three items on its agenda.

The essence of the General Assembly resolution 109 (II) of 1947 had been an appeal to Albania, Bulgaria and Yugoslavia on the one hand, and to Greece on the other, to co-operate in the settlement of their disputes by peaceful means and, in particular, to re-establish normal diplomatic and good-neighbourly relations among themselves. That recommendation, which was also contained in the draft resolution of the four Powers, had unfortunately so far remained a dead letter, for the four Governments concerned had not met to discuss their differences. Unless the problem were considered from another point of view, the deadlock was likely to continue. As the four Governments concerned had delegations in Paris during the General Assembly session and as no delegation had objected to the Australian delegation's suggestion, the representatives of the four States concerned might meet to try to reach agreement. The representatives of the United States and Cuba had issued an appeal for co-operation that morning; many other representatives had asked the Australian delegation to pursue its efforts in that direction. It would, indeed, be difficult to oppose that proposal, inasmuch as everyone was speaking of co-operation but no one had as yet advanced any practical proposals.

It was hardly necessary to point out that the Special Committee itself recommended that the General Assembly should consider ways and means of obtaining the co-operation of Albania, Bulgaria and Yugoslavia with the Special Committee.

Should the Australian proposal be adopted it would be preferable for the meetings of the four Powers concerned to be held in private, so as to obviate any possibility of propaganda and ensure that a real attempt would be made to secure agreement. If those meetings did not produce agreement they might at least facilitate a gradual settlement of differences and clarify some of the points. That would be a starting point for the Special Committee in its work of mediation.

The Australian delegation felt sure that if the President of the Assembly and the Secretary-General of the United Nations attended those meetings, the First Committee would be in a better position to submit to the General Assembly a draft resolution which might help to advance the cause of peace in the Balkans.

Colonel Hodgson pointed out that that proposal was not an amendment to, or in substitution of, any other proposal. It was a new proposal which should be considered first. Indeed, if it were adopted, the suggested meetings of the four States concerned might take place while the First Committee was still discussing the Greek question. The results of those meetings might influence the attitude of delegations in regard to the various draft resolutions before the First Committee.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) stated that, as his country was the one mainly interested in the

montré au cours de la discussion des trois premiers points de son ordre du jour.

La résolution de l'Assemblée générale 109 (II) de l'an passé demandait essentiellement à l'Albanie la Bulgarie et la Yougoslavie d'une part, et à la Grèce d'autre part, de coopérer dans le règlement de leurs différends par des moyens pacifiques et en particulier de rétablir des relations diplomatiques et de bon voisinage normales. Mais, cette recommandation, qui se trouve également dans le projet de résolution des quatre Puissances, est malheureusement restée lettre morte jusqu'à présent parce que les quatre Gouvernements intéressés ne se sont pas rencontrés pour discuter de leurs différends. L'impasse risque de persister si on n'étudie pas le problème d'un autre point de vue. Comme les quatre Gouvernements intéressés ont une délégation présente à Paris pendant la durée de la session de l'Assemblée générale et qu'aucune délégation ne s'est opposée à cette suggestion de la délégation australienne, les représentants des quatre États en question pourraient se réunir pour rechercher un accord. Les représentants des États-Unis et de Cuba ont lancé ce matin un appel à la coopération; nombre d'autres représentants ont demandé à la délégation australienne de continuer ses efforts en ce sens. Il serait d'ailleurs difficile de s'opposer à cette proposition étant donné que chacun parle de coopération mais que personne n'a encore présenté de proposition concrète.

Faut-il souligner que la Commission spéciale recommande, elle aussi, que l'Assemblée générale examine les moyens d'obtenir la coopération de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie avec la Commission spéciale.

Si la proposition australienne était adoptée, il serait préférable que les réunions des quatre Puissances en question aient lieu à huis clos, de façon qu'on ne s'y livre pas à la propagande mais à la recherche réelle d'un accord. Si ces réunions n'aboutissaient pas à un accord, tout au moins pourraient-elles faciliter un règlement des différends par étapes et élucider certains points, ce qui constituerait une base de départ pour la Commission spéciale dans sa tâche de médiation.

La délégation de l'Australie estime que si le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies assistaient à ces réunions, la Première Commission pourrait ensuite plus aisément présenter à l'Assemblée générale un projet de résolution de nature à faciliter l'établissement de la paix dans les Balkans.

Le colonel Hodgson fait remarquer que cette proposition n'est ni un amendement ni une substitution à aucune autre proposition. C'est une proposition nouvelle, mais qui devrait être examinée en premier lieu. En effet, si elle était adoptée, la réunion envisagée des quatre États intéressés pourrait avoir lieu pendant que la Première Commission discute encore la question grecque. Les résultats de ces entrevues pourraient influencer l'attitude des délégations à l'égard des différents projets de résolution actuellement soumis à la Première Commission.

M. BEBLER (Yougoslavie) déclare que son pays étant le principal intéressé à l'examen du problème

consideration of the Greek problem, he would like to submit certain entirely new facts and evidence to the Committee. His statement would take about two hours. He therefore asked permission not to speak for the moment, and said he would make a statement later in the discussion.

The CHAIRMAN said he would ascertain the views of the Committee on the request made by the Yugoslav representative. After a discussion between the latter and the Chairman on the point of procedure involved, General ROMULO (Philippines) stated that he was prepared to address the Committee in place of the Yugoslav representative.

General ROMULO (Philippines) desired to make a brief reply to the personal attacks made on him in his absence by Mr. Vyshinsky at an earlier meeting. He was astonished that the USSR representative should thus have misused his great gifts of oratory, especially as the whole world was following the discussions.

Mr. Vyshinsky had taken offence because the representative of the Philippines had said that the USSR resolution was cynical, impertinent and an insult to the intelligence of the Committee. Mr. Vyshinsky's sensitiveness on that occasion did not appear to go well with the violent language which he had himself used when he said more than once that the report was "garbage" fit only to be thrown into the garbage can.

The report of the Special Committee (A/644, Chapter IV) found that the partisans had received assistance from Greece's three neighbour States and recommended (A/644, paragraph 69) that the General Assembly should issue a serious warning to the above-mentioned three States on the matter of that assistance. What did the USSR proposal do? It declared that the Greek Government was anti-democratic, that it should not resist the rebels, that Greece was responsible for the situation in the Balkans, and that the Special Committee should put an end to its activities.

It was not therefore too much to say that that proposal was cynical, that was to say, ironical, sarcastic and contemptuous, for its object was nothing less than to propose that the General Assembly should leave one of its Members in a desperate situation. That proposal was also impertinent in both senses of the word: first, because it was irrelevant, and also because it took no account of the conclusions of the Special Committee. Finally, it was an insult to the intelligence of the members of the Committee; that purely personal opinion probably reflected the views of most of the other delegations. Undoubtedly General Romulo had used vigorous language, but he had never employed any expression of that kind *ad hominem*. His delegation had spoken warmly on the Greek question because it felt special sympathy for Greece and a general concern for justice. The Philippines, as a small nation, was aware of the limits of its power, but would not hesitate to act whenever justice required it to do so.

grec, il voudrait présenter à la Commission des faits et des preuves entièrement nouveaux, ce qui lui demandera environ deux heures. Il demande en conséquence à pouvoir renoncer momentanément à son tour de parole quitte à intervenir dans les débats ultérieurement.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il consultera la Commission sur la demande formulée par le représentant de la Yougoslavie. Après une discussion entre le représentant de la Yougoslavie et le Président sur ce point de procédure, le général ROMULO (Philippines) déclare qu'il est prêt à parler à la place du représentant de la Yougoslavie.

Le général ROMULO (Philippines) tient à répondre brièvement aux attaques personnelles formulées contre lui, en son absence, à une séance précédente par M. Vychinsky. Il s'étonne que le représentant de l'URSS ait ainsi avili son grand talent d'orateur, alors que le monde entier a les yeux fixés sur ces débats.

M. Vychinsky s'est offusqué de ce que le représentant des Philippines ait pu dire que la résolution soviétique était cynique, impertinente et constituait une insulte à l'intelligence de la Commission. La sensibilité dont M. Vychinsky a fait preuve à cette occasion ne semble pas aller de pair avec le langage violent que lui-même a employé lorsqu'il a dit à plusieurs reprises que le rapport était une « ordure » tout au plus bonne à jeter à la boîte à ordures.

Le rapport de la Commission spéciale (A/644, chapitre IV) conclut que les partisans ont reçu de l'aide des trois États voisins de la Grèce et recommande (A/644, paragraphe 69) que l'Assemblée générale adresse un sérieux avertissement aux trois États susmentionnés au sujet de cette aide. Or, que prétend la proposition de l'URSS? Elle affirme que le Gouvernement grec est antidémocratique, qu'il ne doit pas opposer de résistance aux rebelles, que la Grèce est responsable de la situation dans les Balkans et que la Commission spéciale doit cesser ces activités.

Il n'est donc pas exagéré de dire que cette proposition est cynique, c'est-à-dire ironique, sarcastique, méprisante car elle ne vise à rien moins qu'à proposer que l'Assemblée générale abandonne un de ses membres dans une situation désespérée. Cette proposition est aussi impertinente dans les deux sens du mot: d'abord parce qu'elle manque de pertinence, et ensuite parce qu'elle ne tient aucun compte des conclusions de la Commission spéciale. Enfin, elle constitue une insulte à l'intelligence des membres de la Commission, et cette opinion purement personnelle reflète peut-être celle de la plupart des autres délégations; sans doute, le langage employé par le représentant des Philippines a-t-il été énergique, mais jamais il n'a usé d'expression de ce genre *ad hominem*. Si la délégation des Philippines est intervenue avec chaleur dans l'affaire grecque, c'est parce qu'elle éprouve une sympathie particulière pour la Grèce et par sentiment de justice. En tant que petite nation, les Philippines connaissent les limites de leur pouvoir mais elles n'hésiteront pas à agir chaque fois que la justice le requerra.

Mr. ANDERSEN (Denmark) said that his delegation had not taken any final decision on the various amendments and on the Australian draft resolution, but that, in principle, it would vote for the joint resolution of the four Powers. However, it desired to support the observations made some days previously on the Greek problem by Mr. Rey, the Belgian representative.

The meeting rose at 12.50 p.m.

HUNDRED AND EIGHTY-FOURTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Friday, 5 November 1948, at 3.00 p.m.*

Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia).

50. Continuation of the discussion on the threats to the political independence and territorial integrity of Greece

REPORTS OF THE UNITED NATIONS SPECIAL COMMISSION ON THE BALKANS (A/574, A/644 AND A/692)

Mr. BEBLER (Yugoslavia) recalled that the Rapporteur of the Special Committee, Mr. Castillo Najera, had made a great effort to disprove his statement that no Greek children had been taken forcibly from their homes by guerrillas. Mr. Castillo Najera had, however, been unable to quote any Greek mother as saying that her child had been forcibly abducted. He had endeavoured to prove his case by citing annex II of document A/574 which contained the factual findings of the Special Committee in the matter. But the evidence contained therein did not support Mr. Castillo Najera's assertion. Paragraph 1 merely contained declarations by several witnesses, mainly village mayors appointed by the monarchist Government, that children had been forcibly carried off. But there was not one statement to that effect by the parents concerned. Paragraph 2 stated that parents of three villages were either opposed to letting their children go or had taken their children away into hiding in order that they should not be carried off. There was no mention of any children having been forcibly abducted. On the contrary, paragraph 3 contained abundant evidence, from five villages, that children had been taken across the border only at the desire of their parents and that most of those who had gone had been the children of guerrillas.

It was noteworthy that the Special Committee's report had omitted to mention the principal cause of the children's flight. In paragraph 4 of the annex to which Mr. Castillo Najera had referred, it was said that parents had sent their children out of Greece, either out of sympathy for the guerrillas, or because of poverty and lack of educational facilities, or thirdly, in order to preserve them from the dangers of the fighting. However, the real cause, which the Special

M. ANDERSEN (Danemark) déclare que sa délégation n'a pas pris de décision finale au sujet des divers amendements et du projet de résolution de l'Australie mais que, en principe, elle votera pour la résolution commune des quatre Puissances. Cependant, elle tient à s'associer aux observations présentées il y a quelques jours au sujet du problème grec par M. Rey, représentant de la Belgique.

La séance est levée à 12 h. 50.

CENT-QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le vendredi 5 novembre 1948, à 15 heures.*

Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie).

50. Suite de la discussion sur les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce

RAPPORTS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES BALKANS (A/574, A/644 ET A/692).

M. BEBLER (Yougoslavie) rappelle que le Rapporteur de la Commission spéciale, M. Castillo Najera, s'est donné beaucoup de mal pour réfuter sa déclaration, établissant qu'aucun enfant grec n'avait été arraché de force à son foyer par les partisans grecs. M. Castillo Najera a toutefois été incapable de citer une seule mère grecque qui eût déclaré que son enfant avait été emmené de force. Il a voulu prouver ses dires en citant l'annexe 2 du document A/574, qui contient les faits établis par la Commission spéciale en matière. Or, les témoignages que contient ce document ne corroborent nullement l'assertion de M. Najera. Au paragraphe 1, on trouve simplement plusieurs déclarations de témoins, principalement des maires de villages, nommés par le Gouvernement monarchiste, selon lesquelles des enfants auraient été emmenés de force. Mais il n'existe pas une seule déclaration analogue émanant des parents intéressés. Au paragraphe 2, il est dit que dans trois villages les parents se seraient opposés au départ de leurs enfants ou les auraient cachés pour éviter qu'ils ne fussent enlevés. Il n'y est fait nulle mention d'enfants emmenés de force. Par contre, le paragraphe 3 contient une abondance de témoignages, recueillis dans cinq villages, attestant que l'on n'a fait passer la frontière à des enfants que sur le désir de leurs parents, la plupart des évacués, d'ailleurs, étant enfants de partisans.

Il convient de noter que le rapport de la Commission spéciale passe sous silence la principale cause de la fuite des enfants. Au paragraphe 4 de l'annexe citée par M. Castillo Najera, il est dit que des parents ont envoyé leurs enfants à l'étranger soit par sympathie pour les partisans, soit en raison de leur pauvreté et du manque des moyens nécessaires à leur instruction, soit, enfin, pour les préserver des dangers de la guerre. Mais la vraie cause que la Commission spéciale a omis